

FAITS D'ACTUALITÉ

Rémi Moreau

Volume 65, Number 2, 1997

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1105153ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1105153ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Moreau, R. (1997). FAITS D'ACTUALITÉ. *Assurances*, 65(2), 237–248.
<https://doi.org/10.7202/1105153ar>

FAITS D'ACTUALITÉ

par Rémi Moreau

I. Les résultats des assureurs IARD canadiens (résultats du quatrième trimestre de 1996 et résultats annuels)

L'industrie de l'assurance IARD canadienne a généré des primes nettes totalisant 4,6 milliards de dollars, au cours du quatrième trimestre de l'année 1996, par rapport à 4,4 milliards de dollars au cours du trimestre correspondant de l'année 1995. Alors que les résultats techniques demeurent toujours déficitaires, les pertes se chiffrant à 211 millions de dollars, les revenus de placement avant impôt s'élèvent à 588 millions de dollars (par rapport à 584 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de 1995). Les revenus nets après impôt totalisent 192 millions de dollars cette année par rapport à 160 millions de dollars l'an dernier pour le même trimestre.

Voyons les résultats tirés du dernier *Quarterly Report* :

Quatrième trimestre – 1996 (en millions de dollars)

	1996	1995
Primes nettes émises	4 640	4 458
Primes gagnées	4 485	4 455
Sinistres nets	3 322	3 451
Rapport sinistres à primes	74,1 %	77,5 %
Frais encourus	1 396	1 423
Pertes techniques avant impôt	-211	-382
Rapport combiné	-4,7 %	-8,6 %
Revenus de placement avant impôt	588	584
Gains de capital	36	66
Revenus d'opération après impôt	192	160

Source: *The Quarterly Report* – 4th Quarter 1996

Les résultats de l'année 1996 (en millions de dollars)

	1996	1995
Primes nettes émises	18 540	17 833
Primes gagnées	17 860	17 292
Sinistres nets	13 122	12 601
Rapport sinistres à primes	73,5 %	72,9 %
Frais encourus	5 535	5 372
Pertes techniques avant impôt	696	-579
Rapport combiné	-3,9 %	-3,3 %
Revenus de placement avant impôt	2 053	2 043
Gains de capital	485	248
Revenus d'opération après impôt	1 355	1 394

Source: *The Quarterly Report* - 4th Quarter 1996

2. Desjardins-Laurentienne: une alliance fructueuse

La Société financière Desjardins-Laurentienne (SFDL) a réalisé un bénéfice net consolidé de 84,5 millions de dollars en 1996, en hausse de 28 % sur la base des activités poursuivies.

Alors que le mariage Desjardins-Laurentienne apparaissait hasardeux au yeux de certains, l'alliance apparaît de plus en plus fructueuse, si l'on en juge par la dette qui était de 324 millions de dollars en 1994 et qui a été ramenée à 215 millions de dollars en 1996. La SFDL possède des actifs de 23 milliards de dollars, qui ont augmenté de 6 % l'an dernier, et un actif total sous gestion de 145 milliards de dollars, en hausse de 26 %.

3. Le mouvement Desjardins se restructure en 1997

Le leader financier québécois Desjardins comptait, en 1995, plus de 1 300 Caisses, plus de 5 millions de membres et plus de 46 000 employés. Le total de l'actif se chiffrait alors à 77,6 milliards de dollars et les trop-perçus totalisaient 273,4 millions de dollars.

Au terme de son assemblée générale tenue à Québec en mars 1997, nous apprenons que Desjardins vivra, en 1997, une période intense de restructuration, dont le coût de l'opération est estimé à 550 millions de dollars. Desjardins prévoit consacrer 150 millions de dollars à la formation de son personnel d'ici l'an 2000.

Cette réingénierie vise plusieurs objectifs permettant de mieux faire face à la concurrence: l'ajout de services, la compression des coûts, l'abolition de postes, le décloisonnement des services financiers.

Au moins 400 des 1 307 Caisses actuelles vont se restructurer, ce qui comprend la fusion d'une centaine d'entre elles. Desjardins souhaite atteindre, par sa réingénierie, un rendement accru de 40 cents pour chaque tranche de 100 \$ d'actif, ce qui au total donnerait dans une année des trop-perçus additionnels de 200 \$.

4. Innovations annoncées par le Mouvement des caisses Desjardins: un site Internet pour la vente de produits d'assurance de personnes et un mode de paiement par le porte-monnaie électronique

Le Mouvement des caisses Desjardins annonçait, 12 mai dernier, qu'il ajoutait un nouveau service transactionnel sur son site Internet: la vente de produits d'assurance de personnes, à savoir l'assurance accident *Accirance* et l'assurance voyage Desjardins, offerts tous deux par l'Assurance vie Desjardins.

Il innovait encore en annonçant, le 21 mai 1997, qu'il se joignait à Mondex, l'un des chefs de file mondiaux dans le domaine du porte-monnaie électronique. Le Mouvement compte tenir un essai pilote de ce nouveau mode de paiement en 1998. Le porte-monnaie électronique, qui fait appel à une carte à puce, pourra être utilisé pour payer l'achat de produits ou services auprès de marchands participants. Le détenteur pourra y charger des fonds à partir de son compte à la caisse, en utilisant soit un guichet automatique, soit un téléphone public adapté à cette fin, soit un téléphone résidentiel Mondex muni d'un lecteur de carte à puce et d'un afficheur.

L'expérience a été lancée pour la première fois au Canada à Guelph, en Ontario, en février dernier, par la Banque CIBC et la Banque Royale du Canada avec la participation de la Banque de Hong Kong, la Centrale des caisses de crédit du Canada et Bell Canada.

5. L'assurance frais juridiques: une voie d'avenir, selon le Barreau du Québec

Tel est le constat du bâtonnier du Barreau du Québec (Propos du bâtonnier, *Le Journal du Barreau*, 1^{er} avril 1997), qui croit aux mérites de l'assurance frais juridiques comme voie d'accès à la justice. D'entrée de jeu, le bâtonnier signale une première initiative, concrète, réalisée depuis un an par l'ouverture d'un premier programme de collaboration entre le Barreau et la CSN, en mai 1996. Il s'agit d'un plan d'assurance collective réservé à certains types de syndiqués.

Le principal motif qui milite en faveur de l'assurance frais juridiques, comme produit général et autonome, est de donner le moyen aux familles québécoises de faire face aux coûts d'une poursuite juridique ou autres procédures non judiciaires, tels l'arbitrage ou la médiation. Comme ordre professionnel, le Barreau se soucie de l'accès à la justice et il souhaite collaborer avec tous les assureurs intéressés à élaborer la mise en marché d'une telle assurance.

Suite à une enquête entreprise en février dernier, dont l'échantillonnage est représentatif de l'ensemble de la population québécoise, l'assurance frais juridiques est perçue aujourd'hui non seulement comme utile mais nécessaire.

Selon le bâtonnier, cette assurance pourrait couvrir des honoraires ou frais professionnels pouvant atteindre 10 000 dollars par année, moyennant des primes raisonnables et comportant le libre choix de l'avocat ou de l'avocate par le client.

6. Le fonds d'assurance-dépôts atteint 118 millions de dollars

Dans son rapport annuel de 1996, déposé à l'Assemblée nationale en avril dernier, la Régie d'assurance-dépôts du Québec mentionne que l'avoir net du fonds d'assurance-dépôts atteignait 118,4 millions de dollars au 31 décembre 1996, soit une augmentation de 32,8 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

Le nombre d'institutions inscrites à la Régie s'élevait à 1 366 au 30 avril 1996. Ces institutions détenaient au Québec 77,6 milliards de dollars de dépôts totaux, dont 54,2 milliards de dollars étaient garantis par la Régie. Voici la ventilation des dépôts garantis : 37 milliards de dollars dans les caisses d'épargne et de crédit, 9,1 milliards de dollars dans les sociétés de fiducie et 8,1 milliards de dollars dans les sociétés d'épargne.

7. L'usage du téléphone portable accentue le risque d'accident routier

Une étude conduite à Toronto, publiée dans la revue américaine *The New England Journal of Medicine* (13 février 1997) et commentée dans *Le Monde* (14 février 1997), démontre que l'utilisation d'un téléphone portable accentue les risques d'accident d'automobile, car l'usage de cet appareil modifie la vigilance du conducteur et multiplie par quatre les aléas d'une collision. Concrètement, entre 6 % et 12 % des accidents routiers seraient dus à l'usage de ce type de téléphone.

L'enquête, dirigée par le docteur Donald A. Redelmeier de l'Université de Toronto, a réuni un groupe de 700 conducteurs utilisant un téléphone portable dans leur voiture, tous impliqués dans des collisions entraînant des dommages matériels. Cette étude a recensé, auprès du groupe identifié, près de 27 000 communications par téléphone cellulaire en l'espace de 14 mois. Elle a conclu que le risque de collision sans lésion physique est quatre fois plus élevé que la normale et que le danger est six fois plus élevé dans les cinq premières minutes de la communication téléphonique.

Le risque serait le même, quels que soient l'âge et l'expérience de la conduite des personnes au volant. Contrairement à une idée entretenue dans le public ou chez les spécialistes, le modèle *téléphone à mains libres* ne présenterait pas d'avantages significatifs en matière de sécurité par rapport au téléphone ordinaire.

Enfin, ironiquement, 39 % des conducteurs auraient appelé les services d'urgence, après leur collision, ce qui permet, selon eux, de penser que l'utilisation d'un téléphone cellulaire peut présenter des avantages.

8. Débat entre l'université et l'industrie sur l'exode des fonds d'assurance hors Québec

L'Action nationale publiait en octobre dernier le rapport d'une étude sur l'hémorragie de 21 milliards de dollars qui draine les épargnes québécoises. La Revue est revenue à la charge avec une deuxième étude, portant cette fois, sur les compagnies d'assurance.

Dans un premier temps, nous donnons les grandes lignes de cette étude, publiée par *Le Devoir* (19 avril 1997) sous la plume de François Normand. Dans un second temps, nous résumons la critique faite par l'industrie par Yves Millette, vice-président principal de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP), également publiée dans *Le Devoir* (5 mai 1997).

L'étude

On peut y lire que les Québécois confient annuellement six milliards de dollars en primes d'assurance de personnes et d'assurance de dommages à des entreprises à l'extérieur de Québec ou du Canada. En assurance de personnes, près de quatre milliards de dollars en primes ou en cotisations sont souscrites par des entreprises dont le siège social est à l'extérieur du Québec.

Du côté de l'assurance de dommages, on y apprend que plus de 35 entreprises torontoises ont des activités au Québec, dont quatre occupent le premier rang, qui y émettent 604 millions de dollars de primes. En outre, plus d'une vingtaine d'entreprises ontariennes sont également présentes au Québec.

Le directeur de la revue *L'Action nationale* conclut que la solution pour endiguer l'exode de l'épargne québécoise réside dans l'obligation pour le gouvernement de limiter à 60 % la part des placements que les sociétés financières peuvent réaliser en d'autres provinces et pays sur les épargnes qu'elles souscrivent au Québec.

□ La critique

Dans son article, paru dans *Le Devoir*, Yves Millette a répliqué à l'étude précitée en mentionnant qu'elle «laisse aux Québécois une perception tronquée de l'industrie des assurances de personnes au Québec».

La réplique est élaborée globalement comme suit: a) la thèse de *L'Action nationale* repose essentiellement sur quatre préjugés; b) la réalité de l'industrie est à l'effet que 43 % des primes en assurances de personnes sont souscrites par les cinq principaux assureurs du Québec et plus de 20 000 personnes sont employées au Québec par l'industrie; c) la plus grande partie des primes perçues au Québec est retournée en prestations à des assurés; d) tous les assureurs qui perçoivent des primes au Québec contribuent au développement économique du Québec par leur investissement québécois de l'ordre de 44,3 milliards de dollars. «Ainsi, les sociétés d'assurance de personnes investissent globalement au Québec beaucoup plus que 60 % proposés par *L'Action nationale* ».

9. Un milliard de dollars pour les routes

Le Gouvernement du Québec a annoncé, en avril dernier, son intention d'investir un milliard de dollars pour maintenir le patrimoine routier québécois à un niveau acceptable. À cette occasion, le ministre a dévoilé en partie quelques chiffres: 47,4 millions de dollars seront affectés au développement du réseau routier, 50 millions de dollars seront alloués aux travaux de décongestion du réseau routier montréalais et aux infrastructures du transport en commun, 287 millions de dollars serviront à la réfection des routes et des ponts et s'ajouteront 132,4 millions de dollars pour les activités connexes que sont la confection des plans et devis, les études environnementales et la surveillance des travaux.

10. Nouvelle contribution financière à la réadaptation des accidentés de la route et progrès enregistrés en sécurité routière

La Société de l'assurance automobile du Québec allouera une somme de 60 millions de dollars, d'ici trois ans, pour la réadaptation des accidentés de la route. Les sommes supplémentaires permettront d'implanter des programmes d'intervention auprès des personnes atteintes de traumatisme crânio-cérébral dans des régions qui ne bénéficiaient pas de tels programmes. Il s'agira donc d'investissements de 20 millions de dollars par année, au regard des investissements actuels d'environ 16 millions de dollars par année.

En annonçant cette hausse, le président-directeur général de la Société, M. Jean-Yves Gagnon, n'a pas manqué de souligner les progrès enregistrés au Québec sur le plan de la sécurité routière. En effet, au début des années 1970, plus de 2 000 personnes perdaient la vie annuellement sur les routes du Québec. Ce nombre a maintenant diminué de moitié, en raison du changement de comportement des automobilistes et du port de la ceinture de sécurité. Depuis 20 ans, le nombre de personnes conduisant en état d'ébriété a diminué de 50 % et le nombre de personnes qui bouclent leur ceinture de sécurité a atteint 93 %, soit le plus haut taux en Amérique du Nord.

11. Le capital de risque au Québec en 1996

L'association des sociétés d'investissement qui sont membres de Réseau Capital a rendu publiques, en conférence de presse, le 23 avril 1997, les statistiques de l'industrie québécoise du capital de risque. En outre, un récent colloque, organisé par la Société canadienne de science économique (SCSE) et tenu à l'École des Hautes Études Commerciales le 15 mai 1997, incluait dans son programme une table ronde de la SCSE et de l'ASDEQ sur le capital de risque et les innovations technologiques.

L'industrie québécoise du capital de risque est en excellente santé. Le Québec dispose de 45 % de tous les capitaux sous gestion au pays. Son capital de gestion est estimé à 3,2 milliards de dollars, dont une réserve de 1,1 milliard de dollars disponible pour des investissements additionnels. Les fonds gérés au Québec représentent 45 % des 7,1 milliards de dollars de capitaux sous gestion au Canada. Ce pourcentage est identique à celui de 1995.

La valeur des investissements en capital de risque au Canada en 1996 s'élevait à 1,1 milliard de dollars (669 millions en 1995), soit plus de 10 % du total canadien.

Si l'Ontario détenait le premier rang sur le plan des valeurs des investissements en capital de risque en 1996, détenant 43 % du total canadien, le Québec occupait le premier rang, en terme de nombre de projets, grâce à 332 investissements. Il s'agit d'une hausse de 47 % par rapport aux 236 investissements en 1995. Ces investissements représentent 38 % de tous les investissements faits au Canada l'an dernier.

Bien que le total des montants investis en 1996 représente, selon les représentants du milieu, une croissance modeste (26 %), il n'en demeure pas moins qu'un montant de 325 millions de dollars a été investi dans des entreprises québécoises.

Les placements d'expansion en 1996 représentent 43 % des investissements. Ils ont été faits dans 88 entreprises, celles-ci recueillant 167 millions de dollars ou 51 % de tout le capital de risque investi dans les entreprises québécoises.

Les investissements qui ont connu la plus forte croissance en 1996, avec une augmentation de 54 % des sommes investies par rapport à l'année 1995, furent reliés au secteur technologique. Deux autres secteurs se sont également distingués : celui de la biotechnologie et de la santé, avec des investissements de 111 millions de dollars dans 69 projets, et celui des technologies de l'information avec des investissements de 102 millions de dollars dans 126 projets.

Le montant des nouveaux capitaux injectés dans l'industrie est demeuré le même à 486 millions de dollars, dont la plus grande partie, environ 80 %, provient d'individus qui ont principalement investi dans des fonds des travailleurs. L'autre partie, soit 100 millions de dollars ou 20 %, a été gérée par des fonds indépendants et des fonds corporatifs de capital de risque.

12. Assurance et monnaie européenne unique

La lettre d'information éditée par la Fédération française des sociétés d'assurances vient de publier un numéro spécial Euro (*Assurer* N° 35), consacré à l'assurance et à la monnaie unique, ce vaste projet européen qui va entrer en vigueur dès le début de 1999. En 2002, après trois années de transition, l'euro aura complètement remplacé le cours légal des monnaies nationales. La Lettre analyse les effets de l'instauration de la monnaie unique sur l'assurance, précise ce qui va changer pour les assurés et mentionne comment les sociétés d'assurance s'y préparent.

Les assureurs européens se sont engagés résolument dans ce choix politique et économique pour trois raisons : primo, la stabilité monétaire ne pourra qu'être renforcée, favorisant ainsi l'essor et le développement des produits; secundo, l'adhésion à l'euro imposant aux États membres une limitation des déficits publics, la croissance qui s'ensuivra sera favorable à l'assurance comme à l'ensemble des secteurs économiques; tertio, l'euro confèrera au marché européen des capitaux la liquidité et l'attrait d'un grand marché financier, ce qui n'est pas sans intérêt pour les entreprises d'assurance, qui ont à placer annuellement des sommes importantes représentant leurs engagements à l'égard des assurés.

Quelles conséquences pour l'assureur? La Lettre dégage des règles prudentielles toujours efficaces ainsi qu'une gestion des actifs étendue et plus performante. Quelles conséquences pour l'assuré? On souligne le principe de continuité juridique des contrats, la réduction des coûts financiers des grands risques internationaux et la facilité de gestion grâce à l'indexation des contrats.

13. L'euro pourrait coûter jusqu'à un tiers de leurs bénéfices aux assureurs belges

Selon le journal belge *L'Agefi* (20 mars 1997), on estime à 1,5 milliard de francs français au maximum le coût de passage à la monnaie unique pour les assureurs belges, une facture qui est lourde, selon l'UPEA (Union professionnelle des entreprises d'assurance), correspondant à 20 à 33% du bénéfice net du secteur en 1995.

14. IBM prévoit que l'évolution du secteur de l'assurance passe par Internet

Notre confrère *Principium* (N° 1, 97) rapporte les résultats d'une étude internationale menée par le groupe IBM auprès des assureurs. Il s'avère que 79 % d'entre eux pensent que le domaine de l'assurance va encore subir de profonds changements dans les prochaines décennies, dus non seulement à la présence des banques sur le marché de l'assurance mais aussi aux comportements des consommateurs et aux développements du secteur de l'informatique.

La croissance de la réseautique est prodigieuse, estime pour sa part Khalil Barsoum, président du conseil et chef de la direction d'IBM au Royaume-Uni et président du conseil d'IBM Canada. Invité par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, en mars dernier, ce dernier observait ce qui suit: «Aujourd'hui, entre 40 et 60 millions d'établissements d'enseignement, d'entreprises et

de personnes utilisent Internet pour échanger de l'information et pour accéder à des millions de logiciels et fichiers. D'ici l'an 2000, le nombre d'utilisateurs pourrait atteindre le milliard, près du sixième de l'humanité».

Sur la foi de ces résultats, IBM a lancé *Insure Commerce*, un assortiment de produits de réseau et de services de réseau destiné au milieu de l'assurance. Cette nouvelle entité permet une communication directe entre assureurs et intermédiaires pour soutenir la distribution de produits et services d'assurance par la voie d'Internet.

15. Tremblement de terre meurtrier en Iran

Un tremblement de terre, survenu en mai dernier en Iran, a rasé de la carte 200 villages, tuant 4 000 personnes, faisant 50 000 blessés et laissant 50 000 personnes sans abri. Quelque 10 000 habitations ont été détruites. Les dégâts matériels ont été estimés à 150 millions de dollars.

16. La guerre se poursuit entre Aon et Marsh and McLennan (M&M)

Marsh & McLennan a devancé Aon comme premier courtier mondial grâce à l'acquisition, en mars 1997, pour 1,8 milliard de dollars, de son puissant rival Johnson & Higgins (J&H), classé cinquième courtier mondial. Mais la riposte de Aon ne s'est pas fait attendre : en avril dernier, Aon a pu racheter Minet, le neuvième courtier mondial, prenant de nouveau la tête dans le secteur du courtage.

L'an dernier, M&M avait été devancé par le groupe Aon, lequel avait absorbé successivement Alexander and Alexander puis Bain Hogg.

Grâce à l'acquisition de J&H, le groupe M&M compte plus de 35 000 employés dans le monde, à travers ses 545 bureaux. Ses revenus bruts totalisent 5,36 milliards de dollars, incluant les revenus de 1,1 milliard de dollars générés par sa filiale Putnam Investment Corp., spécialisée dans les domaines de la gestion de sociétés captives et de la consultation en avantages sociaux. Les revenus bruts internationaux provenant strictement des activités de courtage de M&M sont maintenant supérieurs à 2,3 milliards de dollars (US).

Les opérations canadiennes de M&M sont divisées en parts égales, d'une part, les activités de courtage Marsh & McLennan et,

d'autre part, les activités de consultation en avantages sociaux sous l'égide de William M. Mercer Ltd.

Le marché du courtage est désormais dominé par deux géants. Marsh & McLennan a un chiffre d'affaires de 5,2 milliards de dollars, dont plus de 3 milliards de dollars pour l'activité de l'assurance. Il possède aussi une activité dans le conseil, grâce à sa filiale Mercer (1,1 milliard de dollars de chiffre d'affaires) et une activité dans la gestion de fonds par le biais de Putnam (1 milliard de dollars). De son côté, Aon regroupant Alexander & Alexander, Bain Hogg et Minet, pèse 3,7 milliards de dollars de chiffre d'affaires, selon les données de 1995.

17. Les trois premiers assureurs français

On connaît désormais le poids officiel du géant de l'assurance française. La nouvelle entité AXA-UAP a publié, pour la première fois en février dernier, son chiffre d'affaires consolidé pour l'année 1996, soit 340,1 milliards de francs, en prenant en compte l'activité des filiales mutuelles, de la réassurance et des services financiers. Annoncée il y a cinq mois, la fusion est devenue effective en mai dernier. Elle regroupe, en France, quelque 33 000 salariés et neuf syndicats. Ses bureaux sont répartis dans l'Hexagone autour de 60 sites environ.

En ce qui concerne spécialement le domaine de l'assurance, AXA-UAP a un chiffre d'affaires de 284,1 milliards de francs. Celui des AGF, le numéro deux de l'assurance française, est de 63,9 milliards de francs. Au troisième rang, le GAN a un chiffre d'affaires de 53 milliards de francs.

18. Les résultats financiers des Lloyd's en 1994

Les résultats des Lloyd's pour l'année 1994, annoncés traditionnellement avec trois ans de retard, se traduisent par un profit avant impôt de 1,8 milliard de dollars. La bonne fortune de cette illustre institution tricentenaire était réapparue l'an dernier, grâce à un profit de plus de 1 milliard de dollars en 1993, après 5 années de déficits successifs totalisant 12 milliards de dollars. Ces résultats heureux seraient dus tout particulièrement à la forte performance de la branche Maritime.

19. La vente du groupe Sodarcan

Au moment ultime où la Revue est mise sous presse, nous apprenons, tout ébaubis, que le groupe Sodarcan, un symbole

montréalais de l'assurance et de la réassurance, qui fut le port d'attache de la revue *Assurances* jusqu'en novembre dernier, vient d'être vendu au géant américain Aon. La nouvelle est tombée le 10 juin dernier, en soirée, se propageant le lendemain comme une traînée de poudre. Elle intervient après plusieurs mois de rumeurs et de spéculations, qui avaient germé depuis la vente, en avril 1997, de Dale-Parizeau, division de la filiale Dale-Parizeau International, représentant 17 % du chiffre d'affaires de Sodarcan.

Sodarcan, jusqu'alors le numéro trois au Canada, passe entre les mains du géant américain Aon Reed Stenhouse, membre du groupe Aon, la division mondiale de courtage et de consultation de Aon corporation, dont le siège social est à Chicago. Grâce à ses trois divisions (Aon Reed Stenhouse, Aon Re Worlwide et Aon Consulting), le groupe possède quelque 400 bureaux répartis dans 80 pays.

La transaction a été conclue après que Aon eût accepté d'acquérir la totalité des 10,3 millions d'actions en circulation au prix unitaire de 3,85 \$, soit un montant de 42 millions de dollars.

Son président et chef de la direction, Robert Parizeau, le principal actionnaire de Sodarcan, a déposé irrévocablement un bloc de près de 2,5 millions d'actions (qui représenteraient environ 6 % du nombre total d'actions de catégorie A et 88 % des actions de catégorie B) en réponse à l'offre de Aon. Il a déclaré que cette conclusion était heureuse à la fois pour les actionnaires et les employés, puisqu'elle consolide la position de l'entreprise dans un marché mondial dominé par des titans.

À l'heure de la mondialisation des marchés, de l'accélération des technologies et de la course effrénée à la taille, la guerre mégalomane entre Aon et Marsh and McLennan se poursuit, cette OPA repositionnant Aon au premier rang du courtage international. Aon corporation est inscrite aux bourses de New York, de Chicago et de Londres.

La transaction reste à être approuvée par les actionnaires d'ici à la tenue de l'assemblée annuelle, reportée au 3 juillet prochain. Ces derniers, s'ils acceptent de déposer leurs actions, bénéficieraient alors d'une prime d'environ 50 %, compte tenu que l'action de Sodarcan valait 2,30 \$ antérieurement. L'offre de Aon serait conditionnelle au dépôt d'au moins 90 % de chacune des catégories A et B en circulation.

Le nouveau groupe, rebaptisé Aon Parizeau au Québec, devient ainsi le numéro un canadien dans le courtage d'assurance et de réassurance, et le numéro trois dans l'actuariat-conseil. Il est le premier au Québec dans ces trois secteurs d'activités.